

Comité Provincial FRCPB du Brabant et le Royal Club Philatélique de Wavre

Exposition compétitive régionale Brabant – Bruxelles, 27 août 2022.

REGLEMENT PARTICULIER.

Article 1

L'exposition est organisée par le Comité provincial FRCPB Province de Brabant et le Royal club philatélique de Wavre lequel assure la compétence de l'infrastructure à désigner.

Toute la correspondance doit être adressée à :

Braphilex 2022

Royal Club Philatélique de Wavre

Rue des Quatre Chemins, 10 à 1300 WAVRE

Article 2

L'exposition compétitive se tiendra le samedi 27 août 2022 au complexe LA SUCRERIE, Chemin de la Sucrierie, 2 à 1300 Wavre.

Article 3

L'exposition compétitive est ouverte à tous les membres des cercles affiliés à la F.R.C.P.B. Les demandes de participation peuvent être introduites pour les disciplines suivantes :

Philatélie traditionnelle

Philatélie fiscale

Entiers postaux

Philatélie thématique

Aérophilatélie

Astrophilatélie

Histoire postale

Maximaphilie

Philatélie de la jeunesse

Classe ouverte

Cartes postales illustrées

Classe un cadre

Classe deux cadres

Article 4

L'exposition sera régie par le règlement général pour les expositions FRCPB et le règlement pour les expositions compétitives régionales FRCPB tels que publiés au vade-mecum ainsi que par les dispositions particulières du présent règlement.

Les formulaires d'inscription doivent être présentés au Comité organisateur au plus tard **pour le 31 mai 2022** (date extrême).

Le nombre d'inscriptions par participant est illimité, toutefois, chaque participation doit faire l'objet d'une inscription distincte. Un nom pseudo peut être utilisé, mais le Comité exigera l'identité du participant.

Le plan de la collection parviendra au Comité organisateur pour le **1^{er} août 2022** au plus tard. Il peut aussi accompagner le formulaire d'inscription pour la rapidité des démarches. L'identité du participant ainsi que la numérotation des feuilles doivent être repris au verso de chaque feuille. Chaque feuille doit se trouver dans une housse transparente. Pendant la durée de l'exposition, aucune collection ne peut être modifiée ou retirée.

Pour être examinée, une participation doit contenir, sauf pour les collections "un cadre" :

- 3 à 8 faces pour les adultes
- 2 à 3 faces pour la jeunesse (classe A – 10 à 15 ans)
- 2 à 3 faces pour la jeunesse (classe B – 16 à 18 ans)
- 3 à 4 faces pour la jeunesse (classe C – 19 à 21 ans)

Article 5

Le Comité organisateur fixe souverainement le nombre de faces accordées à chaque participant. Le nombre de faces accordées sera communiqué au participant le 30 juin 2022 au plus tard.

Article 6

Le droit de participation est fixé à **5 euros par face attribuée**.

Le montant total doit être versé au plus tard pour le 1^{er} août au compte du « Royal Club Philatélique de Wavre », IBAN : BE48 9501 8520 1627, BIC : GEBABEBB avec en communication « BRAPHILEX2022 + nom et prénom exacts du participant ».

La participation en jeunesse est gratuite.

Article 7

Le montage des collections se fera par les exposants ou par leur mandataire le vendredi 26 août à partir de 16 h.

Exceptionnellement le montage pourra se faire le samedi matin entre 7h00 et 8h30.

Cette autorisation n'est attribuée que pour **le montage d'une seule collection** par personne.

Une rencontre avec les membres du jury aura lieu le samedi 27 août 2022 à partir de 14h30, à condition que l'exposant en ait émis le souhait.

Article 8

La proclamation des résultats se fera le samedi 27 août 2022 dès 16h30.

Article 9

L'ensemble de l'exposition est couvert par l'assurance contractée via la FRCPB conformément à l'article 14 du Règlement général des expositions.

Article 10

Le Comité organisateur se réserve le droit d'apporter, en cas de nécessité et après en avoir délibéré avec le Comité provincial, des modifications au présent règlement et de prendre les dispositions nécessaires pour tous les cas non prévus.

Pour le Comité organisateur

Alain PIPART
Président RCPW

Johann Vandenhoute
Coordinateur provincial FRCPB